

la pension parce qu'ils en ont besoin et non parce qu'ils ont subi avec succès le test vraiment cruel, sordide et ridicule que l'on impose maintenant.

Je suppose, monsieur l'Orateur, qu'encore une fois j'ai prêché dans le désert. Cette question n'est jamais résolue. Il y a eu des progrès avec le temps. Je l'ai souvent dit et je l'ai répété ce soir, les mesures prévues dans ce bill sont valables; c'est un pas dans la bonne voie. Je félicite vivement le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'espère que mes collègues ne m'en voudront pas pour cela. Quiconque réussit maintenant à tirer quelque chose de ce cabinet de radins mérite d'en être félicité.

J'espère qu'elle n'abandonnera pas la partie et qu'elle fera apporter à la loi sur la pension de vieillesse des modifications qui amélioreront le sort des 500,000 Canadiens dont j'ai parlé dont le revenu est juste assez élevé pour les empêcher de recevoir le supplément de revenu garanti, sans être vraiment suffisant pour faire face au coût de la vie d'aujourd'hui. J'espère qu'elle améliorera le sort des Canadiennes âgées de 60 à 65 ans qui ne reçoivent pas ce qu'elles sont en droit d'attendre de l'allocation actuelle prévue pour les conjoints.

Je félicite le ministre du travail qu'elle a accompli. Je lui souhaite de réussir à obtenir davantage pour les citoyens âgés du pays.

[Français]

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas tellement facile de prendre la parole après le discours si éloquent de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Franchement, cela faisait contraste avec ce que nous avons entendu avant l'ajournement plus tôt à 6 heures. L'honorable député avait tout à fait raison de féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>le</sup> Bégin) d'avoir réussi à obtenir cet encouragement à la loi sur la sécurité de la vieillesse. Vous ne serez pas surpris, monsieur l'Orateur, de même que mes collègues de la Chambre des communes, si nous appuyons ce bill.

Depuis que nous sommes élus à la Chambre, et je le suis moi-même depuis plus de 16 ans maintenant, mes collègues et moi n'avons pas cessé de réclamer des modifications à cette loi pour assurer une meilleure retraite aux personnes du troisième âge. Dès 1966, j'ai présenté une motion à la Chambre des communes. Je n'avais pas le droit de présenter un bill à cet effet, mais j'ai présenté une motion, et je pense avoir été le premier à présenter cette idée de cette façon-là à la Chambre des communes. Cette motion qui aurait eu pour effet, si elle avait été adoptée à ce moment-là, d'accorder la pension à tous les conjoints d'un pensionné, et c'est durant cette période-là qu'on a vu diminuer l'âge de la retraite de 70 à 65 ans graduellement. Cela avait été refusé en 1966. Je suis revenu à la charge à plusieurs reprises sans avoir à chaque session l'occasion de défendre ce point de vue. Mais j'en ai eu l'occasion en 1974, et je suis revenu à la charge.

Si je me souviens bien, c'est en 1974 que le gouvernement a commencé à parler d'être plus souple à l'égard de cette disposition de la loi sur la sécurité de la vieillesse. Quand on a accordé un adoucissement à cette loi et qu'on a reconnu qu'une épouse ou un conjoint dans le besoin aurait accès à sa pension même si elle n'a pas 65 ans, c'est-à-dire de 60 à 65 ans, eh bien nous avons applaudi à cet amendement à la loi sur la sécurité de la vieillesse. Mais j'aurais préféré qu'on adopte cet amende-

### *Sécurité de la vieillesse—Loi*

ment pour tous les conjoints parce que, il faut le reconnaître, les conjoints qui ont moins de 60 ans ne sont pas tellement nombreux. Mais il y en a. Lundi dernier lorsque je faisais du bureau dans une ville de ma circonscription, à Amos, le cas s'est présenté. Une dame de 52 ans dont le mari a 66 ans, il y a tout de même une bonne différence d'âge, n'a pas droit à sa pension, et elle n'a droit à aucune pension d'aucune sorte et ce couple-là doit se contenter de la pension qu'il reçoit du gouvernement fédéral et d'une petite pension de la Régie des rentes du Québec. C'est tout juste au niveau de ce que pourrait leur accorder le ministère des Affaires sociales du Québec. Ces gens-là reçoivent moins, étant deux personnes, qu'un couple de 65 ans reçoit présentement selon la loi sur la sécurité de la vieillesse.

● (2052)

Monsieur l'Orateur, pour des personnes dans cette situation-là, la vie est très pénible et cela risque de durer plusieurs années. Quand nous demandons à l'honorable ministre et au très honorable premier ministre (M. Trudeau) d'augmenter les fonds, de rendre la pension accessible à tous les conjoints, on nous reporte toujours à la partie des provinces qui se chargent ou qui doivent se charger de ces personnes-là par le biais du bien-être social. Sachant la mesquinerie de certaines provinces au sujet de ces personnes-là de même qu'aux handicapés sociaux, je pense qu'une forte proportion de la population vit nettement dans la misère, et je parle, pour moi-même, je parle de la province de Québec actuellement.

Le ministre a dit que plusieurs personnes âgées, une très forte proportion des personnes âgées vit, même avec la pension de sécurité de la vieillesse, sous le seuil de la pauvreté parce que la pension qu'on leur consent n'est pas suffisante pour satisfaire aux besoins nécessaires de la vie étant donné les coûts qui augmentent sans cesse. Mais qu'en est-il des personnes qui doivent vivre à deux dans un foyer et dont une seule personne reçoit une pension? Ou qu'en est-il des handicapés sociaux par exemple qui n'ont pas atteint l'âge de 65 ans, qui sont par infirmité ou par maladie incapables d'occuper un emploi rémunérateur, et qui sont obligés de se contenter d'une petite pension du bien-être social?

Or, monsieur l'Orateur, il est évident que ces personnes-là sont dans la misère noire, et pour elles le coût de la vie est encore plus dur à absorber que pour ceux qui peuvent se défendre comme les ouvriers qui ont partie de syndicats puissants. Nous approuvons évidemment cette augmentation de \$20 d'abord pour les couples et les personnes qui vivent seules, mais si l'on accorde cette augmentation à un célibataire par exemple, je pense qu'on aurait dû doubler ce montant pour les couples qui vivent ensemble, parce que, évidemment il en coûte davantage. Il n'en coûte peut-être pas 100 p. 100 de plus, mais je pense qu'il y a une différence appréciable et qu'il y a quelque chose que les gens ne comprendront pas et assez difficile à admettre.

Dans sa présentation cet après-midi, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a su, avec l'éloquence qu'on lui connaît, nous présenter cette augmentation presque comme une fortune qui allait sauver de la misère toutes ces personnes-là. Je crois que ce n'est qu'une allocation de rattrapage parce que l'indexation que nous avons connue depuis quelques années des pensions de sécurité de la vieillesse de trois mois en trois mois a toujours été en deçà de l'augmentation des prix, de